



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2345

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Rue Léopha - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2345**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Rue Léopha - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement de la rue Leopha à Mions et son débouché sur la rue du Traité de Rome vont impacter le cadre de vie local. En effet, la rue Léopha se situe en limite du quartier d'habitation des Petites Brosses et du pôle économique de Mions-Corbas à Mions.

Sa partie nord est essentiellement occupée par des habitations pavillonnaires, sa partie sud occupée au 2/3 par une zone d'activité économique à caractère artisanale.

Elle fonctionne actuellement en impasse et est constituée d'une chaussée et de bas-côtés non aménagés. La desserte riveraine est peu satisfaisante et la circulation non sécurisée nuit au bon fonctionnement du quartier.

Le projet d'aménagement permettra :

- de faire déboucher la rue Léopha sur la rue du Traité de Rome,
- de mieux organiser spatialement et sur le plan de la sécurité les circulations modes doux, véhicules légers et poids lourds,
- d'apporter des solutions de limitation de vitesse et de circulation des poids lourds,
- de limiter les conflits d'usage entre le secteur d'habitation et d'activité.

Le projet d'aménagement s'accompagne de travaux de voirie impliquant l'organisation d'une concertation préalable conformément à l'article L 300-2c) du code de l'urbanisme et d'une étude d'impact soumise à l'avis de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), suivies d'une enquête publique. Ce programme d'aménagement de voirie est estimé à 2 300 000 € TTC. Dans le but d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter, il est demandé au conseil de Communauté de délibérer sur les modalités de la concertation préalable avant l'étude de conception proprement dite.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- la concertation se déroulera du 4 juillet 2011 au 9 septembre 2011,
- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public en mairie de Mions, à la Communauté urbaine de Lyon et au centre technique municipal de la commune, aux heures habituelles d'ouverture.

Le dossier comprendra :

- un plan de situation,
- un exposé du contexte général de l'opération,
- un exposé des objectifs de cette nouvelle voie,
- un profil de réalisation envisageable,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public et toutes personnes concernées par le projet.

Un avis administratif annonçant le début et la fin de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles :

- à la Communauté urbaine de Lyon, 20, rue du Lac à Lyon 3^e,
- à la mairie de Mions, place de la république à Mions,
- au centre technique municipal de la commune, rue des Brosses à Mions.

Un avis sera par ailleurs publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture de ce processus.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les objectifs poursuivis pour l'aménagement de la rue Léopha à Mions.
- b) - l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement de la rue Léopha à Mions, en application de l'article L 300-2c) du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.